

Fiche de mise en candidature

Par la présente, je pose ma candidature pour siéger au conseil d'administration de Co-Savoir et accepte de remplir la fonction pendant un mandat de trois ans (2025-2028).

JE ME PRÉSENTE AU NOM D'UN :

☐ Membre déposant	☐ Membre individuel-le
☐ Groupe national/provincial	☐ Groupe local/régional

DANS LE SECTEUR SUIVANT :

☐ Alphabétisation et formation de base	☐ Éducation et formation des adultes
☐ Condition féminine	☐ Autre

JE REPRÉSENTE LE GROUPE MEMBRE

Signature de l'instance décisionnelle du groupe

QUI DÉLÈGUE

Nom de la personne déléguée

SIGNATURE

Date :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

JE ME PRÉSENTE À TITRE DE MEMBRE INDIVIDUELLE OU DE MEMBRE INDIVIDUEL

NOM, PRÉNOM :

SIGNATURE

Date :

Adresse :

Tél. résidence :

Bureau :

Courriel :

Mise en candidature pour l'élection 2025 au Conseil d'Administration de Co-Savoir

Le conseil d'administration du Centre est composé de neuf (9) personnes dont au moins une représentant un membre déposant, une représentant les groupes nationaux et provinciaux, une représentant les groupes régionaux et locaux, et une représentante ou un représentant de l'équipe de travail. Les représentantes et représentants des membres sont élus par l'assemblée générale.

Une personne élue, toutes catégories confondues, devrait provenir du secteur de la condition des femmes, une deuxième du secteur de l'alphabétisation populaire et une troisième du secteur de l'éducation des adultes et de la formation continue.

La représentante ou le représentant de l'équipe de travail est élu par l'équipe puis son élection est ratifiée par l'assemblée générale.

La directrice ou le directeur du Centre est membre d'office, mais ne dispose pas du droit de vote.

Le conseil d'administration du Centre est indépendant du réseau public et des autres bailleurs de fonds. Les personnes siégeant au conseil d'administration ne peuvent représenter aucune instance gouvernementale.

Les administratrices ou administrateurs sont élus pour un mandat de trois (3) ans, qui expire à la fin de la troisième assemblée annuelle suivant leur élection. Les administratrices et administrateurs ne peuvent cumuler plus de trois (3) mandats consécutifs.

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre (4) fois l'an, habituellement de jour.

Le conseil nomme, parmi ses administratrices ou administrateurs, une présidente ou un président, et une vice-présidente ou un vice-président, ainsi qu'une ou un secrétaire et une trésorière ou un trésorier, ou une secrétaire-trésorière ou un secrétaire-trésorier. Il peut également les démettre en tout temps.

Les frais encourus dans l'exercice des fonctions des membres du conseil d'administration sont remboursés en totalité.

Veuillez remplir la fiche dûment complétée
ainsi que tout autre document pertinent et nous
l'envoyer par courriel à :

candidature@co-savoir.ca